



PREFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Cabinet

Mâcon le 27 janvier 2014,

Bilan 2013 de la lutte contre la délinquance et de la sécurité routière

I. La situation du département de Saône-et-Loire.

a. La Saône-et-Loire est et demeure un département globalement peu criminel eu égard à sa population. Les taux de faits constatés notamment en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) et d'atteintes aux biens (AAB) dans le département sont nettement en deçà des taux nationaux.

AVIP	
Taux des AVIP pour 1000 habitants en Saône-et-Loire en 2013	4,45
Taux national pour 1000 habitants en 2013	7,88

Atteintes aux biens	
Taux des AAB pour 1000 habitants en Saône-et-Loire en 2013	21,82
Taux national pour 1000 habitants en 2013	35,41

b. Ce constat est renforcé par les rangs de classement de la Saône-et-Loire par rapport aux autres départements pour ces agrégats :

- pour les AVIP, la Saône-et-Loire est 78ème sur 96 (amélioration de 5 places par rapport à 2012),
- pour les AAB, la Saône-et-Loire est 76ème sur 96 (place identique à 2012).

c. Un taux d'élucidation des faits constatés supérieur à la moyenne nationale :

- taux d'élucidation 2013 en Saône-et-Loire : 40,78 %,
- taux d'élucidation 2013 pour le territoire national : 37 %.

II. L'évolution des principales données.

1) Les AVIP : une légère progression.

a. En 2013, 2475 atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ont été enregistrées contre 2402 en 2012 **soit une hausse modérée de 3,04 % (+ 73 faits)**. 57 % de ces infractions ont été constatées en zone police (zone urbaine). Les 2/3 de l'augmentation résultent de la progression des menaces de violences.

Facteurs pouvant expliquer cette tendance à la progression depuis plusieurs années : l'évolution des faits constatés dans la catégorie des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) est, pour une part, la conséquence d'une meilleure révélation des faits auprès des services de police et de gendarmerie, et notamment ceux concernant la sphère familiale. Mais la progression régulière traduit aussi, d'après les forces de l'ordre, une forme de « radicalisation » des rapports entre les individus (les menaces de violences par exemple augmentent ainsi que les menaces à l'encontre des dépositaires de la force publique). Si les secteurs urbains sont les plus touchés, les territoires ruraux relevant de la gendarmerie nationale ne sont plus épargnés.

b. Les AVIP dans le détail :

- 1503 violences physiques non crapuleuses (dont les violences intra familiales) ont été constatées ce qui représente près de 61 % des AVIP. Elles sont en hausse de 1,55 % par rapport à l'année dernière (+ 23 faits).
- Les violences physiques crapuleuses et les menaces de violences représentent respectivement 9,2 % et 21 % des AVIP. Les premières sont en hausse de 7,55 % (+ 16 faits) et les deuxièmes sont aussi en hausse de 9 % (+ 43 faits).
- Les violences sexuelles représentent 9 % des AVIP. Elles sont en recul de 3,88 % (- 9 faits).

c. Bilan en zone gendarmerie et en zone police :

- Contrairement à la tendance globale, les AVIP diminuent en zone gendarmerie (ZGN). En 2013, 1055 infractions de ce type ont été constatées contre 1076 en 2012 soit une baisse de 1,95 %,
- Bilan en zone police (ZPN) : 1420 AVIP ont été constatées contre 1326 en 2012 soit une hausse de 7,09 %.

d. Sur les 10 dernières années, les AVIP ont augmenté de 42,57 % (+ 739 faits).

Évolution du nombre d'AVIP depuis 2003

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'AVIP	1736	1741	2023	2050	1965	2038	1996	1874	1994	2402	2475

Cette tendance régulière à la progression de la catégorie des atteintes aux personnes est observée sur l'ensemble du territoire national.

e. Taux d'élucidation des AVIP en Saône-et-Loire : 77,42 %

2) Les atteintes aux biens : la progression des cambriolages est enrayée.

a. Les atteintes aux biens ont globalement progressé. En 2013, 12127 atteintes aux biens ont été relevées contre 11476 en 2012, soit une hausse de 5,67 % (+ 651 faits constatés).

Les AAB dans le détail :

- 2610 cambriolages contre 2605 en 2012 (+ 0,19 %),
- 2682 vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur contre 2443 en 2012 (+ 9,78 %),
- 3127 autres vols simples au préjudice de particuliers contre 3011 en 2012 (+ 3,85 %),

b. Les cambriolages représentent 21,5 % des atteintes aux biens. La progression continue des cambriolages depuis 3 ans a été enrayée en 2013(2610 faits constatés en 2013 contre 2605 en 2012).

Les cambriolages dans le détail :

- 1540 cambriolages de résidences principales ont été constatés soit une hausse de 2,05 % par rapport à l'année précédente. Ils représentent à eux seuls 59 % des cambriolages.
- Fait notable, les cambriolages des établissements industriels et commerciaux sont en recul de 7,54 %, soit une baisse de 38 faits (466 faits constatés contre 504 en 2012). Ils représentent près de 17,88 % des cambriolages.
- **Taux d'élucidation des cambriolages : 11,88 % en 2013 contre 8,81 % en 2012 soit une progression de 3,07 points.**

c. Bilan en zone gendarmerie (ZGN) et en zone police (ZPN) :

1626 cambriolages en ZGN en 2013 soit 26 faits de plus qu'en 2012 soit une hausse de 1,63 %, 984 cambriolages en ZPN en 2013 soit 21 faits de moins qu'en 2012 soit une baisse de 2,09 %.

d. Sur la période 2003 à 2013, les cambriolages sont en recul de près de 15,53 %. En 2003, 3090 cambriolages avaient été constatés dans le département contre 2610 en 2013.

Évolution des cambriolages depuis 2003

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de cambriolages	3090	3023	2426	2243	2331	2124	2015	2100	2446	2605	2610

Les cambriolages sont de plus en plus le fait de groupes mobiles et structurés, souvent originaires des ex-pays de l'Est.

e. Facteurs expliquant la stabilisation des cambriolages :

- **Vigicambri71** qui a permis l'inversion à partir du mois de juin d'une tendance fortement haussière au début de l'année 2013 (mai 2013 : + 17,62 %, juin 2013 : + 10,89 %, juillet 2013 : +4,39 %). Ce plan repose principalement sur l'amélioration de la coordination entre la police et la gendarmerie, la systématisation des moyens de police technique et scientifique et le développement de la prévention « active » via notamment le développement notamment du dispositif de participation citoyenne.
- **Dispositif participation citoyenne : 38**, c'est le nombre total de commune de Saône-et-Loire qui ont choisi d'adhérer au dispositif de participation citoyenne (voisins vigilants) dont 18 pour l'année 2013.
- **Opération tranquillité vacances : 3 145**, c'est le nombre de résidences qui ont bénéficié du dispositif gratuit de surveillance « opération tranquillité vacances », mis en œuvre pendant les périodes de congés, qui consiste pour un habitant à signaler aux forces de l'ordre son absence. Des passages réguliers des forces de l'ordre sont alors réalisés pour établir une surveillance régulière de l'habitation.
- **12 000 tracts et brochures distribués** par les forces de l'ordre à la population visant à diffuser les bons réflexes à avoir pour la prévention de la délinquance et en particulier des atteintes aux biens.
- Une centaine d'opérations anti délinquance police gendarmerie sur le terrain.

3) L'intensification de la lutte contre les infractions à la législation sur les produits stupéfiants.

Les services de l'État (police, gendarmerie, douanes) ont renforcée la lutte contre les produits stupéfiants. Les infractions constatées sont en hausse, à la fois pour l'usage mais aussi vis à vis des trafics.

Tendance générale :

- 1343 infractions à la législation sur les produits stupéfiants ont été constatées contre 1226 en 2012 soit une hausse de 9,54 %,
- 696 faits constatés en zone police contre 686 en hausse de 1,46 %,
- 647 faits constatés en zone gendarmerie contre 540 en hausse de 19,81 %.

Détail des faits constatés :

- 1106 infractions pour usage de produits stupéfiants contre 973 en 2012 soit une hausse de 13,67 %,
- 201 infractions pour usage et revente contre 146 en 2012 soit une hausse de 37,67 %,
- 24 infractions pour trafic et revente sans usage contre 12 en 2012 soit une hausse de 100 %.

4) La baisse des escroqueries et infractions économiques et financières :

Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) sont en baisse de 2,03 % comparativement à 2012 (2225 faits constatés contre 2271 en 2012).

Les principales infractions constatées sont :

- Les escroqueries et abus de confiance (1337 faits constatés contre 1095 en 2012 soit une hausse de 22,10 %),
- La falsification et l'usage de chèques volés (368 faits constatés contre 665 en 2012 soit une baisse de 44,66 %),
- La falsification et l'usage de carte bancaire (227 faits constatés contre 186 en 2012 soit une hausse de 22,04).
- **Le taux d'élucidation est de 56,72 % (chiffre ROP).**

5) La bonne tenue des infractions révélées par l'action des services (IRAS) :

L'activité des services en matière d'IRAS, grâce à une mobilisation forte des personnels est restée à un niveau pouvant être considéré comme satisfaisant : 1987 infractions constatées à ce jour contre 1951 en 2012.

III. La sécurité routière : une baisse significative des tués sur les routes.

En matière de sécurité routière, l'année 2013 a été une année pouvant être qualifiée d'exceptionnelle, avec une nouvelle baisse historique du nombre d'accidents, de blessés et de tués sur les routes :

	Accidents	Blessés	Tués
2012	288	381	46
2013	246	319	34
Variation	-15%	-16%	-26%

Ce sont les plus bas chiffres connus en Saône-et-Loire depuis 1948. Ils surviennent après déjà une forte baisse entre 2011 et 2012. L'objectif fixé de rester en-dessous de 50 tués a été largement atteint.

Depuis 1972, une baisse continue et très importante du nombre de tués est constatée. On est ainsi passé de 262 tués en 1972, à 102 en 1992, 87 en 2002, 60 en 2009. Cette évolution favorable constante s'est accentuée ces 2 dernières années.

La part des piétons et des jeunes dans les tués a baissé. Par contre, on observe une augmentation des accidents mortels dus à l'alcool (32 %). Malgré les très bons chiffres pour l'ensemble de l'année, le mois d'août 2013 est resté le plus meurtrier depuis 2004.

En matière d'actions de prévention de sécurité routière, plus de 280 actions ont été réalisées, touchant 18 000 personnes et mobilisant 340 jours d'intervenants départementaux de sécurité routière bénévoles.

En particulier, une action importante a été menée dans les centres de formations des apprentis (CFA), portant notamment sur les risques des deux-roues, l'alcool, la vitesse et le cannabis. Cette action a remporté un important succès auprès des jeunes et a été relayée par les médias.

Les actions de sécurité routière ont été financées sur le budget du plan départemental de sécurité routière pour un montant global de 86 000 €.

Le parc des radars automatiques installés en Saône-et-Loire a augmenté en 2013, avec 4 nouveaux radars installés sur le département (soit un total de 32 radars dans le département), dont 1 radar discriminant (permettant de distinguer les voitures et les poids lourds), et 3 radars « vitesse moyenne », qui déterminent sur une section de quelques kilomètres si la vitesse moyenne des usagers a dépassé la vitesse limite autorisée.

En 2014, la politique nationale est plus axée sur le déplacement de radars existants que sur l'implantation de nouveaux radars, en Saône-et-Loire, la réflexion sur ce sujet est en cours.

Concernant les radars embarqués, le département en compte deux (un pour la police et un pour la gendarmerie). Le radar embarqué de la gendarmerie est actuellement affecté au PMO de Chalon-sur-Saône. Il fait l'objet actuellement d'une modification afin de pouvoir prendre des clichés dans les deux sens de circulation en mouvement et statique.

IV. Les priorités opérationnelle 2014 de la lutte contre l'insécurité en Saône-et-Loire.

1. Première priorité : poursuivre méthodiquement les efforts engagés dans le cadre du plan anti-cambriolages. Les « leviers d'action » seront notamment :

- la poursuite du déploiement du plan VIGI CAMBRI 71 et son actualisation,
- la signature de convention de partenariat avec des secteurs professionnels exposés, notamment les buralistes,
- la poursuite du développement du dispositif participation citoyenne.

2. Deuxième priorité : combattre les violences aux personnes, avec un accent mis dans la lutte contres les violences faites aux femmes. Les « leviers d'action » seront notamment :

- la déclinaison départementale du plan national de lutte contre les violences faites aux femmes dont la mise en place de la ligne téléphonique « femmes en danger »,
- la mise en œuvre du plan départemental de prévention de la délinquance.

3. Troisième priorité : intensifier la lutte contre les trafics et l'économie souterraine, avec un accent mis sur le traitement des avoirs criminels.

4. Quatrième priorité : favoriser la coopération entre les acteurs de la lutte contre l'insécurité.

- l'intensification des collaborations avec les collectivités (charte de coopération entre la gendarmerie et l'association des maires, coopérations dans le cadre des conseils communaux et intercommunaux de prévention de la délinquance, etc),
- le renforcement de la coordination entre la police nationale et la gendarmerie, et plus généralement avec tous les services en charge de missions de sécurité.